

Direction départementale
des Territoires
de l'Oise

Beauvais, le

- 5 FEV. 2013

Service Habitat, Logement
et Renouvellement Urbain

Mission Accessibilité

martine.deschamps@oise.gouv.fr
Tel : 03.44.06.50.77

RAPPORT ANNUEL 2012 D'ACTIVITÉ DE LA SOUS COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

COMPOSITION DE LA SOUS COMMISSION

- Monsieur DESFORGES Nicolas, Préfet de l'Oise,
Président de la sous commission départementale accessibilité,

- Monsieur COUDRE Alain,
Représentant l'Association des Paralysés de France, suppléé par Monsieur BOURGOIN
Daniel,
- Monsieur CAVEL Gérard,
Représentant l'association « Abrachekor », suppléé par Monsieur BELHAJ SAIF
Abdelouadoud,
- Madame MICHEL Joëlle,
Représentant l'association « Picadev », suppléée par Monsieur MICHEL Gérard,
- Madame PLEUTIN Marielle,
Représentant l'association « Adapei », suppléé par Madame CABANNE,

- Monsieur SOURBET Frédéric,
Représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, suppléé par Mme
DESESSART Béatrice

- Monsieur BATARD Marcel,
Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, suppléé par Mme
CAULIER Olivia,

- Monsieur BIGOT Joël,
Chef du Service Habitat, Logement et Renouvellement Urbain,
Représentant le directeur départemental des Territoires,

- Madame MILLE Charlyne, Madame VALENTIN Christine,
Représentant le directeur départemental de la Cohésion Sociale,

Il est rappelé que la Sous Commission Départementale à pour mission principale
d'émettre un avis sur l'accessibilité des Établissements Recevant du Public, quelle que soit
leur catégorie, d'instruire les demandes de dérogation pour les logements, les lieux de

travail, les transports et la voirie, d'effectuer les visites d'ouverture des ERP de 1ère catégorie mais également de conseiller les architectes, les communes et les pétitionnaires sur la réglementation accessibilité.

FONCTIONNEMENT DE LA SOUS COMMISSION

➤ Madame DESCHAMPS Martine,

du Service Habitat, Logement et Renouvellement Urbain de la DDT,
Responsable de la Sous Commission Départementale pour l'Accessibilité,
Responsable de la Mission Accessibilité, Correspondant Accessibilité,

est chargée de la gestion de la mission accessibilité, d'assurer une bonne coordination entre les différents acteurs de l'accessibilité, de la préparation et de la présentation des rapports à la sous commission, de la notification des décisions prises, de l'animation des réunions conseil et de son organisation, de la participation aux visites d'ouverture des ERP de 1ère catégorie, de l'information générale auprès des différents partenaires de l'accessibilité (participation visites et diagnostics conseil, commissions communales) mais également de l'instruction des dossiers envoyés pour avis par les instructeurs des services urbanisme (communes ou services DDT), de la notification des dossiers d'incomplets (demande de pièces complémentaires) ou de non concernés.

➤ Madame LACHANT Corinne,

Instructrice de la Sous Commission Départementale pour l'Accessibilité,

➤ Madame LAMART Christine,

Instructrice de la Sous Commission Départementale pour l'Accessibilité,

sont chargées principalement de l'instruction des dossiers envoyés pour avis par les instructeurs des services urbanisme (communes ou services DDT), de la notification des dossiers d'incomplets (demande de pièces complémentaires) ou de non concernés et de la notification des décisions prises.

L'activité 2012 a été marquée :

- Par la continuité du Plan d'actions Accessibilité au sein de la DDT.
- Par le renforcement des visites « conseil » en binôme avec les associations et avec les référents accessibilité des Services d'Aménagement Territoriaux.
- Par une demande croissante de participation aux commissions communales.
- Par l'accentuation du rôle de conseil au sein du Secrétariat départemental de la sous commission accessibilité à la DDT (échanges de plans, de projets par mail importants) mais également dans chacun des services d'aménagement territoriaux auprès des collectivités locales.
- Par la poursuite des « réunions conseil » et des rendez vous extérieurs avec les élus.
- Par une plus grande implication des Maires au sein de la sous commission (présence ou envoi d'avis motivé lors du passage des dossiers).
- Par un suivi des renseignements collectés lors des « Journées Territoriales de l'Accessibilité » afin d'établir un suivi continu du constat d'accessibilité du territoire au travers de « l'Observatoire de l'Accessibilité ».
- Par la continuité des visites sur les établissements de 5ème catégorie sur Beauvais en association avec la ville et l'APF.
- La participation de la DDT de l'Oise à différents colloques sur l'accessibilité.

L'année 2013 marquera

- L'application de la circulaire accessibilité du 03 janvier 2013.
- L'accentuation du rôle de conseil auprès des collectivités locales par les services d'aménagement territoriaux (Compiègne et Senlis) ainsi que par le SATSC principalement pour les diagnostics.
- L'homogénéisation des pratiques et des documents de travail au niveau du club accessibilité inter régional.
- En collaboration avec la ville de Beauvais et l'APF, la continuité des visites de contrôle sur les Établissements Recevant du Public de 5ème catégorie.
- La demande d'autres communes du département pour effectuer des visites de 5ème catégorie.
- La collaboration renforcée avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Chambre de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- La modification de la composition de la sous commission accessibilité suite à la démission d'une association.

I) EXAMEN DES DOSSIERS

A) Réunions et Visites

- Réunions Conseil :

Le Secrétariat de la Sous Commission a organisé **20 « Réunions Conseil »** durant l'année 2012. Pendant celles ci, **66 avis** ont été émis.

Ces réunions sont composées des membres des associations et du Secrétariat de l'accessibilité handicapés, qui en assure l'organisation, l'animation et les compte rendus.

Au cours de ces réunions, des architectes et des pétitionnaires, viennent présenter leur projet en amont du dépôt de dossier ou suite à un avis défavorable. Ces réunions permettent de discuter des modifications à apporter au dossier en vue de respecter les prescriptions relatives à l'accessibilité et ainsi garantir l'obtention d'un avis favorable par la Sous Commission.

En complément de ces réunions et compte tenu du nombre important de demandes, le Secrétariat continue malgré tout à recevoir de façon ponctuelle des architectes ou des pétitionnaires. Il répond également aux nombreux mails traitant de projets d'accessibilité.

Du fait du nombre croissant de demandes de renseignements, le Secrétariat Accessibilité Handicapés a donc donné, en dehors de ces rendez vous « programmés », **152 avis pendant les Sous Commissions Accessibilité et 22 avis en rendez vous individuel.**

REUNIONS CONSEIL	66 AVIS
SOUS COMMISSIONS ACCESSIBILITE	152 AVIS
RENDEZ VOUS INDIVIDUELS	22 AVIS
TOTAL 2012	240 AVIS

En parallèle à tous ces avis, de nombreux mails sont traités tous les jours par les membres de la mission accessibilité de la DDT de l'Oise.

Il est à noter que les associations présentes en Sous Commission, sont également représentées dans toutes ces réunions. Nous les remercions vivement pour leur disponibilité.

Cet effort sera poursuivi en 2013.

- Visites Conseil :

Une quarantaine de visites a été réalisée en 2012, en collaboration avec les associations, les référents accessibilité des Services d'Aménagement Territoriaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise ainsi que le Comité Départemental du Tourisme.

- Commissions Accessibilité :

La sous commission départementale s'est réunie 52 fois durant l'année 2012.

L'association Abrachekor a démissionné de la sous commission accessibilité le 22 décembre 2012. Un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet de l'Oise.

Toutefois, il est à noter que du fait de l'assiduité et de la disponibilité des associations (tous bénévoles), des représentants de la DDCS / Pôle Actions Sociales, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre de Commerce ainsi que des élus, la Sous Commission Départementale pour l'accessibilité a toujours eu le quorum lui permettant de délibérer.

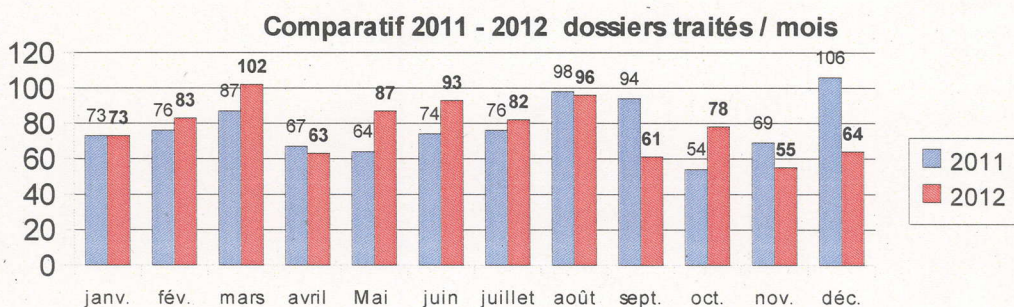
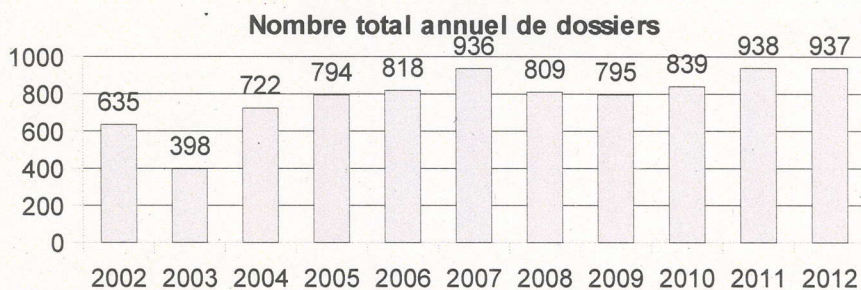
Créé depuis le 1er trimestre 2007, le courrier « d'accusé de réception » est toujours envoyé au maire dès réception au secrétariat de la sous commission accessibilité, d'un dossier concernant sa commune. Les dates de passage en réunion y sont indiquées afin que l'élu puisse assister à celle ci. Les élus participent très régulièrement aux réunions, ils se manifestent de plus en plus, soit par leur présence en sous commission, soit par l'envoi d'un avis motivé.

B) Dossiers

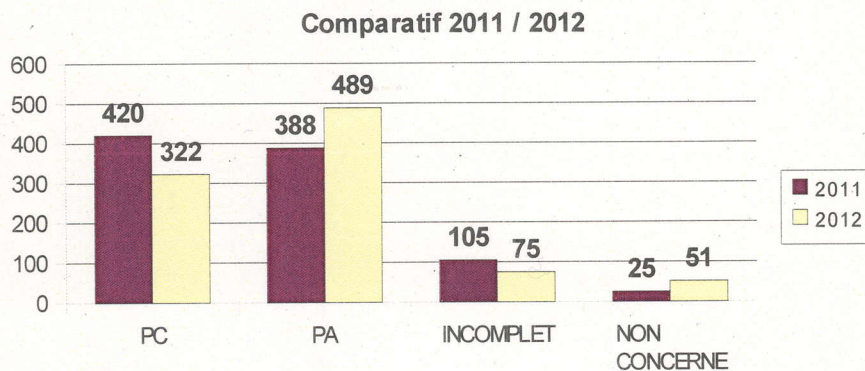
Les graphiques ci dessous font apparaître une augmentation du nombre total de dossiers examinés depuis quelques années. Cette tendance se confirme en 2012. De plus, les dossiers traités en amont sont toujours aussi nombreux.

On constate une hausse importante des dossiers « d'Autorisation de Travaux » et une baisse des dossiers de « Permis de Construire ». Le nombre des dossiers « Non Concerné » est en hausse alors que celui des dossiers « d'Incomplet » est en baisse.

En 2012, 937 dossiers ont été étudiés, pour 938 en 2011.



La répartition des **937 dossiers en 2012** est la suivante :

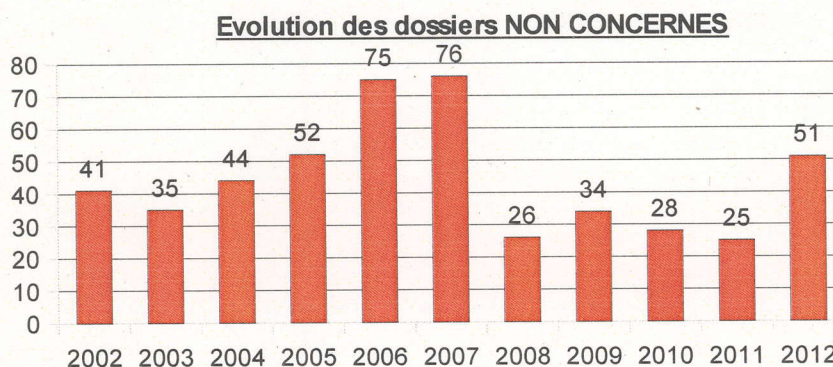


1) Dossiers « NON CONCERNÉ »

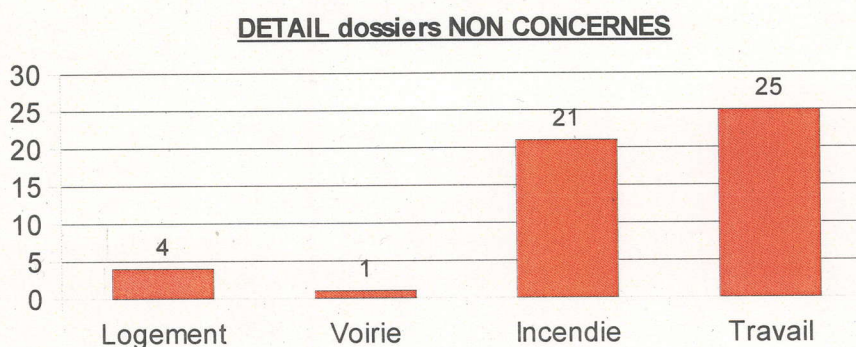
Ainsi, **51 dossiers** transmis pour avis par les collectivités publiques et par les instructeurs DDT ont été envoyés indûment au Secrétariat de la Sous Commission.

Celui ci a dû néanmoins les étudier pour déterminer la nécessité de les présenter en sous commission. Il s'agit d'aménagements d'établissements recevant du public qui n'entrent pas dans le champ d'application du décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, de lieux de travail, de mise aux normes incendie et de logements collectifs ou individuels, sans demande de dérogations. Ces dossiers ne relèvent donc pas de la décision de la Sous Commission.

Le nombre de dossiers de « Non Concerné » en 2012 est en forte hausse par rapport à 2011.



La répartition des 51 dossiers « Non Concerné » pour 2012, s'établit comme suit :

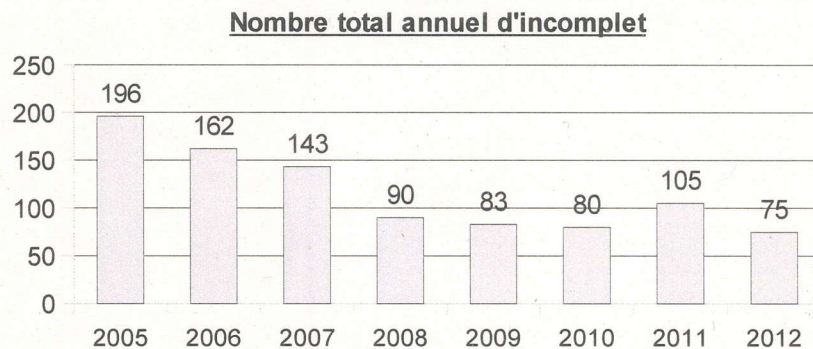


2) Dossiers « INCOMPLET »

75 permis de construire ou autorisation de Travaux ont fait l'objet d'un avis préalable sous forme de lettre d'incomplet mentionnant à la fois les imprécisions du dossier mais aussi les différents points non conformes à la législation : Il s'agit d'une procédure interne de traitement des dossiers introduite depuis quelques années, faisant suite à la demande de notre service urbanisme.

L'expérience montre, que cette démarche d'information des architectes et des pétitionnaires dans le mois qui suit le dépôt du dossier, est efficace et les incite à revoir ou à améliorer le projet.

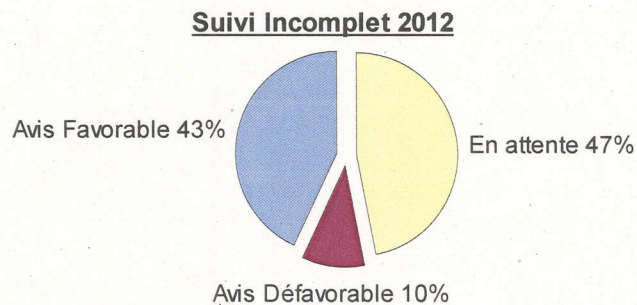
On constate pour 2012 une baisse concernant le traitement des dossiers d'Incomplet.



SUIVI des dossiers d'Incomplet :

Sur les 75 dossiers d'incomplet étudiés en 2012 :

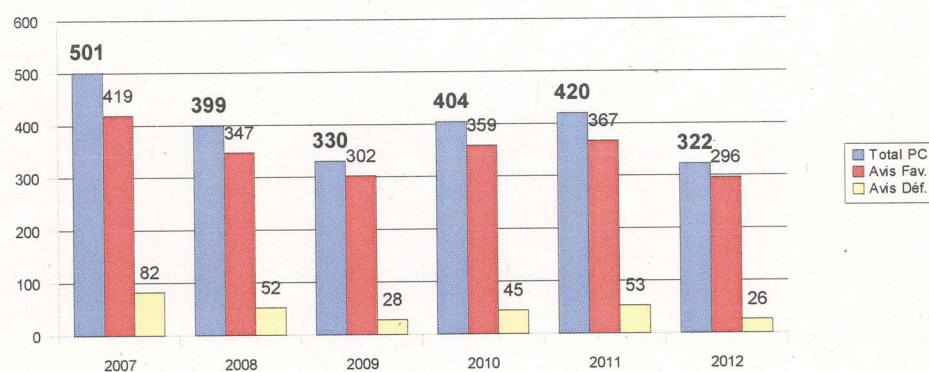
- 40 sont passés en Sous Commission Accessibilité après réception des pièces complémentaires demandées (53 %) (32 avis favorables et 8 avis défavorables).
- 35 sont toujours classés en avis d'incomplet (47 %)



3) Dossiers de « PERMIS DE CONSTRUIRE » portant sur un Total de 322 Permis de Construire (420 en 2011).

- 296 Permis de Construire ont donné lieu à un **AVIS FAVORABLE** dès la 1ère réception du dossier pour certains ou après envoi d'un dossier complété et corrigé pour d'autres (Incomplet) (91,92%)
- 26 Permis de Construire ont fait l'objet d'un **AVIS DÉFAVORABLE** quand le dossier initial ou le dossier complété ne respectait pas les différentes normes d'accessibilité (8,08%).

Suivi Avis Permis de Construire de 2007 à 2012

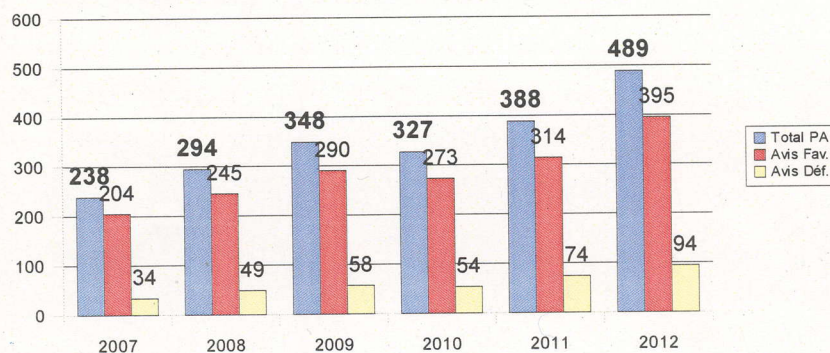


Il est à noter une baisse du nombre de Permis de Construire en 2012.

4) Dossiers d'« AUTORISATION DE TRAVAUX » portant sur un total de 489 dossiers (388 en 2011).

- 395 Autorisation de Travaux ont donné lieu à un **AVIS FAVORABLE** dès la 1ère réception du dossier pour certains ou après envoi d'un dossier complété et corrigé pour d'autres (Incomplet) (80.78%).
- 94 Autorisations de Travaux ont fait l'objet d'un **AVIS DÉFAVORABLE** quand le dossier initial ou le dossier complété ne respectait pas de toute évidence les différentes normes d'accessibilité (19.22%).

Suivi Avis Permis Aménagement de 2007 à 2012

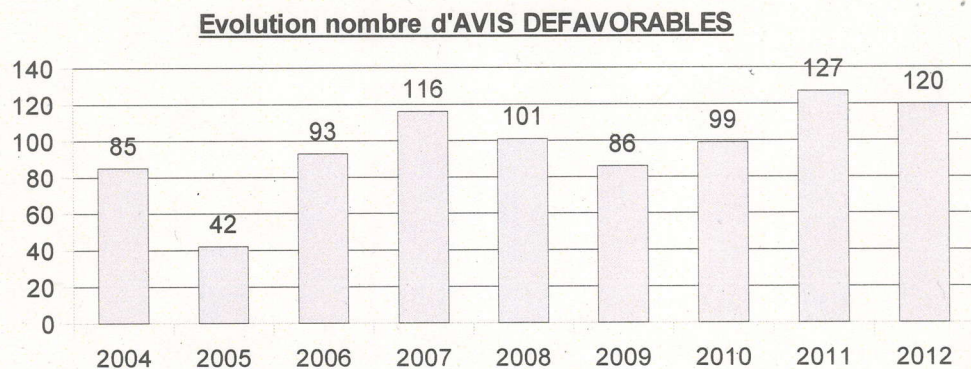


Après une légère baisse en 2010 des Autorisations de Travaux et une reprise en 2011, on constate à nouveau, une forte augmentation des dossiers. 101 dossiers ont été étudiés en plus en 2012 ce qui équivaut à une augmentation de 26%.

5) AVIS des dossiers :

La répartition globale des 811 AVIS concernant les dossiers instruits en 2012 (Permis de Construire et Autorisation de Travaux) s'établit comme suit :

- 691 dossiers ont donné lieu à un AVIS FAVORABLE dès la 1ère réception du dossier pour certains ou après envoi d'un dossier complété et corrigé pour d'autres (Incomplet). (85.20%)
- 120 dossiers ont fait l'objet d'un AVIS DÉFAVORABLE quand le dossier initial ou le dossier complété ne respectait pas les différentes normes d'accessibilité. (14.80%)



Depuis 2009, on constatait une hausse des avis défavorables. En 2012, les avis défavorables sont en légère baisse par rapport à 2011.

La mise en place des réunions « Conseil » destinée à sensibiliser, le plus en amont possible les particuliers, les architectes et les maîtres d'ouvrages aux normes d'accessibilité handicapés, a permis un suivi plus précis des avis défavorables.

De plus, depuis quelques années, un grand nombre d'envoi de projets se fait par mail. Une présentation des plans envoyés est ainsi faite aux membres de la sous commission pour avis. Des modifications peuvent ainsi être apportées au dossier avant le dépôt officiel en Mairie. Les envois de mails sont en augmentation constante depuis leur mise en place.

Le Suivi des Avis Défavorables s'établit comme suit :

Sur les 120 AVIS DÉFAVORABLES émis en 2012 :

- 56 sont passés en avis favorables soit 47%
- 64 avis n'ont pas été levés ou sont restés en défavorable soit 53%

Sur les **120 AVIS DÉFAVORABLES** émis en 2012 :

- 103 concernent les ERP de 5^{ème} catégorie soit 86%
- 17 concernent les ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie soit 14%

6) Les Demandes de Dérogations :

La réglementation concernant les dérogations a changé depuis le 21 juillet 2009, suite à la décision prise par le Conseil d'État.

Désormais, aucune dérogation ne peut plus être accordée sur du neuf (bâtiment d'habitation collectif, maison individuelle et ERP neufs).

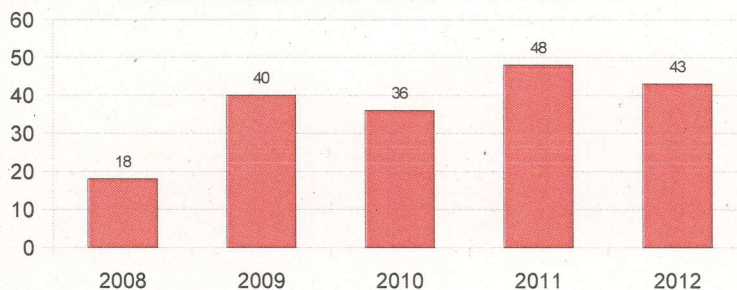
En 2012, **60 dérogations** ont été demandées.

Sur ces 60 demandes, **43 ont été accordées** au cours des Sous Commissions Accessibilité. (1 voirie, 1 logement et 41 ERP), ce qui équivaut à 72 % d'avis favorable.

Les dérogations accordées concernent essentiellement des mises en place de plateforme élévatrice, d'installation de rampe trait d'union ou d'entrée secondaire.

En 2011, 48 dérogations avaient été accordées sur 54 demandées (89%).

Evolution des dérogations 2008 - 2012



II) VISITES D'OUVERTURE

La réglementation prévoit des visites d'ouverture ou de réouverture après travaux pour les établissements recevant du public de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie.

Il est rappelé que les permis de construire, déposés depuis le 01 janvier 2007, ne font plus l'objet d'une visite préalable, sauf demande du Maire.

A l'issue des travaux soumis à permis de construire, le maître de l'ouvrage fait établir par un contrôleur technique ou un architecte (à l'exclusion de celui qui a conçu le projet), **une attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité.**

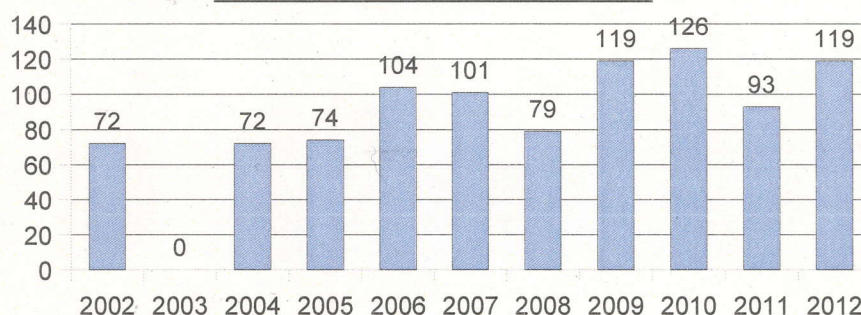
Pour les autorisations de Travaux de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie, les visites restent obligatoires.

A la fin des travaux, les communes doivent impérativement avertir les services concernés afin de programmer les visites d'accessibilité pour ces établissements.

A la demande du Maire, des visites peuvent être programmées pour des établissements de 5^{ème} catégorie.

119 dossiers étudiés, ont fait l'objet d'une **visite préalable à l'ouverture en 2012** (Autorisation de Travaux et Permis de Construire antérieurs au 01 janvier 2007).

Evolution nombre total de VISITES



Durant cette année 2012, les différentes commissions d'accessibilité ont donc procédé à **119 visites** réparties comme suit :

a) Visites d'établissements de 1 ère catégorie :

La Sous Commission Départementale a procédé à **41 visites** (31 en 2011) d'établissements de 1ère catégorie, qui ont donné lieu à :

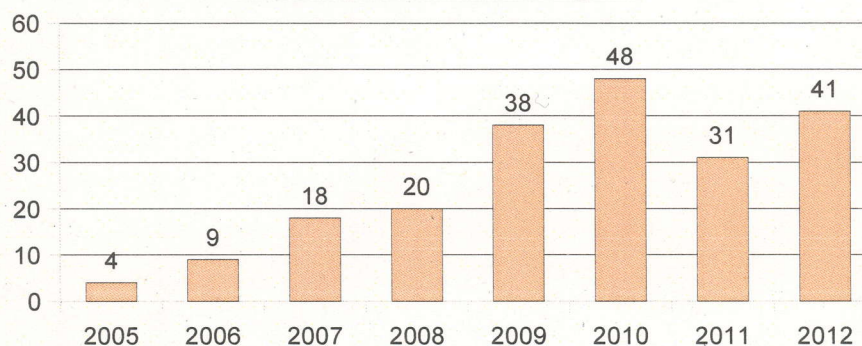
- 35 Avis Favorables (85,36%)
- 4 Avis Défavorables (9,76%)
- 2 Avis Différé (4,88%)

Suivi des avis défavorables :

Depuis quelques années, un suivi des avis défavorables lors des visites d'ouverture de 1ère catégorie, a été mis en place. Des « contre visites » sont programmées afin de vérifier la réalisation des travaux demandés et de lever ces avis.

Aucune « contre visite » de 1ère catégorie n'a été réalisée en 2012 (2 en 2011).

Evolution Visites 1 ère catégorie



Il est regrettable que peu de demande de visites de 1ère catégorie soit faite par la voie réglementaire. En effet, depuis 2008, ces visites se font essentiellement grâce à des relances téléphoniques du bureau accessibilité de la DDT de l'Oise, auprès des communes concernées.

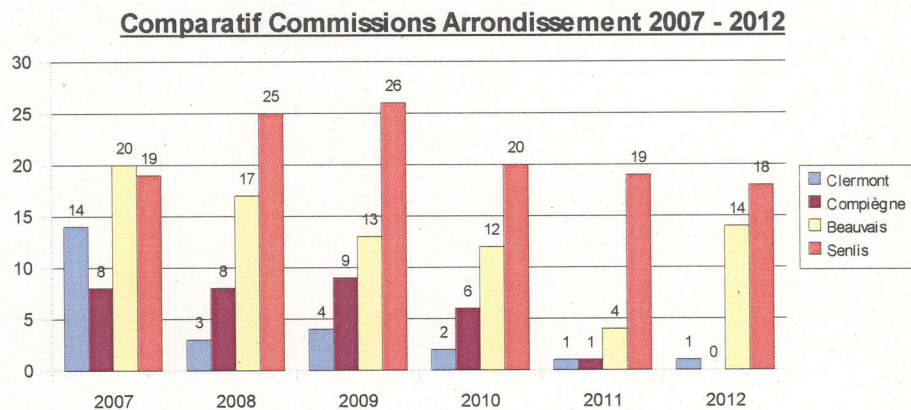
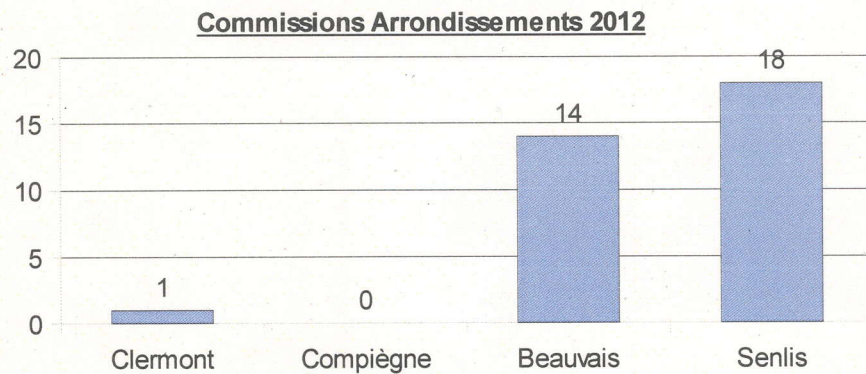
Ainsi ces chiffres ne représentant pas la totalité des visites obligatoires.

b) Visites d'établissements de 2^{ème} à 4^{ème} catégorie :

1) 33 visites d'ouverture ont été effectuées par les commissions d'arrondissement :

- BEAUVAIS : 14 visites avec 13 Avis Favorables et 1 Avis Défavorable
- CLERMONT : 1 visite avec 1 Avis Favorable
- COMPIÈGNE : 0 visite
- SENLIS : 18 visites avec 12 Avis Favorables, 6 en attente

(40 visites avaient été effectuées en 2010 et 25 en 2011).



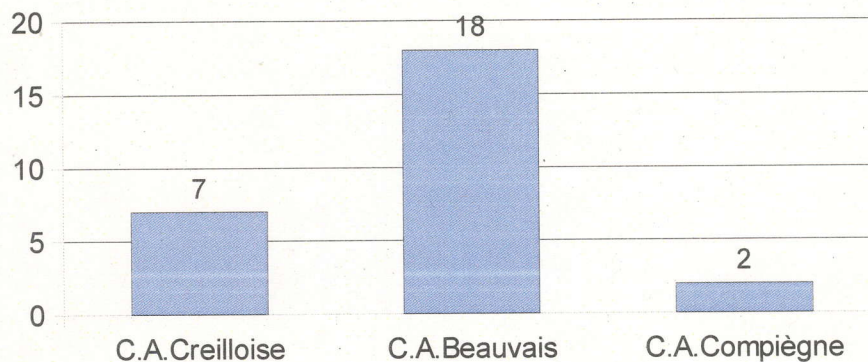
2) 27 visites d'ouverture ont été effectuées par les commissions communales et intercommunales :

- BEAUVAIS : 18 visites avec 16 Avis Favorables et 2 Avis Défavorables
- COMPIÈGNE : 2 visites avec 2 Avis Favorables

- AGGLOMÉRATION CREILLOISE (Creil – Montataire – Nogent – Villers Saint Paul) : **7 visites** avec 4 Avis Favorables et 2 Avis Défavorables et 1 Avis Différé

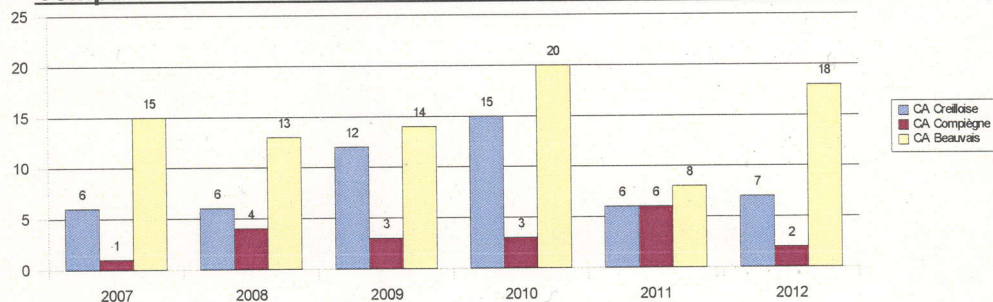
(38 visites avaient été effectuées en 2010 et 20 en 2011).

Commissions Communales et Intercommunales 2012



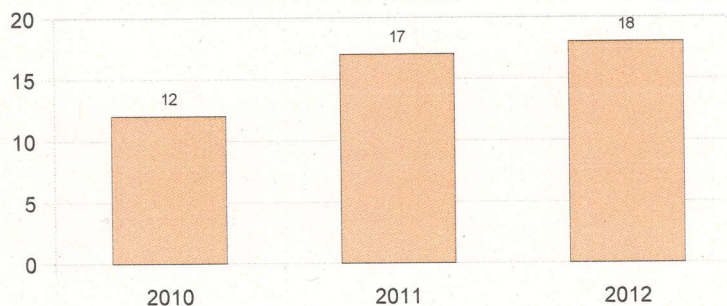
Au niveau des commissions communales et intercommunales, on constate une hausse sensible des visites par rapport à 2011.

Comparatif Commissions Communales et Intercom de 2007 à 2012



c) Visites d'ouverture pour les établissements de 5^{ème} catégorie à Beauvais:

Visites 5^{ème} catégorie Beauvais



En 2012, **18 visites** accessibilité ont été effectuées à la demande de Madame le Sénateur Maire de Beauvais, sur des établissements de 5^{ème} catégorie.

Ces **18 visites** (17 en 2011) d'établissements de 5ème ont donné lieu à :

- 8 Avis Favorables (44,45%)
- 6 Avis Défavorables (33,33%)
- 4 Avis Différés (22,22%)

Les visites des établissements recevant du public de 5ème catégorie sur Beauvais, seront reconduites pour 2013.

d) **Commentaires**

- Visites :

Depuis quelques années, les visites d'ouverture d'accessibilité de 1ère catégorie se déroulent indépendamment des visites de sécurité, cela facilitant la présence des personnes des associations, des représentants des communes et des membres de la DDT. Toutefois, il est rappelé aux communes qu'elles doivent informer la secrétariat de la sous commission accessibilité dès l'ouverture des ERP, afin que la visite puisse être programmée.

Trop souvent, cette procédure n'est pas respectée et les établissements ouvrent sans contrôle d'accessibilité.

Cette remarque concerne principalement les établissements de 1ère catégorie. Celles ci sont programmées essentiellement grâce à des relances téléphoniques du bureau accessibilité de la DDT de l'Oise, auprès des communes concernées.

Ainsi le nombre de visites ne représente pas la totalité des visites obligatoires.

De même, il est impératif de s'assurer que les travaux soient terminés avant de planifier les visites d'ouverture.

- Les catégories des ERP :

Il est rappelé que les visites ne sont pas obligatoires pour les Établissements Recevant du Public de 5ème catégorie.

Malgré tout, à la demande du Maire, celle ci peut avoir lieu.

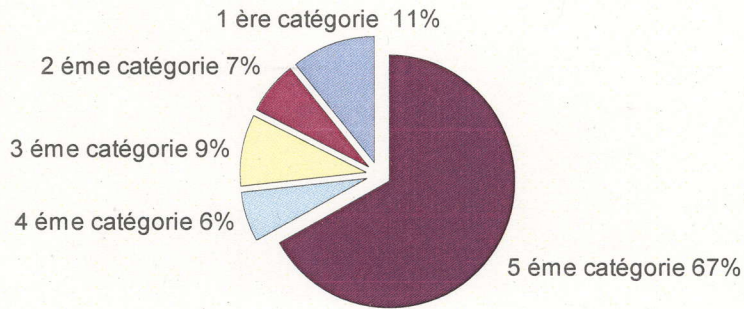
Depuis 2010, la ville de Beauvais a programmé des visites accessibilité pour les ERP de 5ème catégorie. Cette action sera reconduite en 2013.

En 2012, d'autres communes du département de l'Oise ont également émis le souhait de planifier des visites pour les établissements de 5ème catégorie.

A titre indicatif pour l'année 2012, **la répartition « par catégorie » des dossiers instruits** (Permis de Construire et Autorisations de Travaux) s'établit ainsi :

➤ 1ère catégorie	11 %
➤ 2ème catégorie	7 %
➤ 3ème catégorie	9 %
➤ 4ème catégorie	6 %
➤ 5ème catégorie	67 %

Répartition des dossiers 2012 par catégorie



- Les événements marquants de l'année 2012 :

Le 9 février 2012 : Lancement du « centre de ressources de l'accessibilité »

Le 14 mars 2012 : Publication du « Recueil de belles pratiques et de bons usages en matière d'accessibilité de la Cité »

14 et 15 juin 2012 : Mise en place des « Assises nationales de l'accessibilité » - rendez vous des acteurs de l'accessibilité dans tous les domaines du cadre bâti, du transport, de la voirie et de l'urbanisme.

6 septembre 2012 : Annonce des lauréats du 2ème prix « Patrimoine pour tous, Patrimoine pour chacun » - récompense une démarche d'excellence en matière d'accessibilité.

2 octobre 2012 : Publication du second rapport de « l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle »

20 novembre 2012 : Remise des « prix des collectivités accessibles »

- Rappel des principales dates :

Au niveau de la réglementation, les dates clés de la politique d'accessibilité, fixées par la loi du 11 février 2005, devraient être à ce jour validées.

01 janvier 2011 : Diagnostic accessibilité – ERP 3ème et 4ème catégorie

01 janvier 2010 : Diagnostic accessibilité – ERP 1ère et 2ème + 3 et 4 État

22 décembre 2009 : Élaboration du PAVE (quelque soit la population de la commune)

11 février 2008 : Schéma Directeur d'accessibilité des services de Transport (SDA)

13 février 2005 : Commission Communale d'accessibilité (communes de + de 5000 hab).

- La réglementation :

18 septembre 2012 : Arrêté modifiant l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics (explicitant des dimensions minimales que doit respecter le mobilier urbain pour être détecté)

Les dernières échéances sont :

01 janvier 2015 : Mise en accessibilité des ERP de 1ère à 5ème catégorie

11 février 2015 : Mise en accessibilité des services de transport

L'arrêté sur l'accessibilité des lieux de travail n'est à ce jour, toujours pas paru. Le décret n° 2009-1272 date le 21 octobre 2009.

- Actions transversales :

En 2007, la DDT de l'Oise a élaboré un « **Plan d'Accessibilité** » généré par la loi du 11 février 2005. Un groupe de travail a été constitué afin de mettre en place ce plan et de le faire acter.

Depuis sa validation, l'équipe projet, composée des correspondants accessibilité et des référents nommés dans les trois Services d'Aménagement Territoriaux, élabore régulièrement des documents de travail et met en place des formations internes et des journées de sensibilisation.

Depuis 2009, les référents accessibilité des SAT de Compiègne, Senlis et Beauvais, s'attachent à développer une offre complète de conseil auprès de tous les acteurs du bâtiment et de l'aménagement et notamment des collectivités territoriales, gestionnaires d'équipements et maîtres d'ouvrages publics. Des réunions d'information et de travail sont organisées avec les communes et en collaboration avec les associations siégeant à la sous commission accessibilité. Des projets d'accessibilité sont traités en amont du dépôt du dossier. Des conseils sont donnés régulièrement pour l'avancement de l'accessibilité

Au niveau des exploitants d'ERP, de nombreuses actions de sensibilisation (plaquettes d'information, réunions, colloques, participation aux commissions accessibilité ...) sont menées en collaboration avec les communes, les associations, la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise et la chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise.

En 2010, l'organisation des **Journées Territoriales de l'Accessibilité** a permis de réunir et de mobiliser les acteurs locaux, publics et privés, en vue de dresser un constat partagé de l'état d'accessibilité du territoire départemental.

Lors de ces journées, quatre thèmes importants de la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité ont été traités :

- Les commissions communales
- Les Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics
- L'accessibilité des Services de Transports
- L'accessibilité du cadre bâti

Ces journées ont été accompagnées d'une enquête auprès des collectivités locales sur l'avancée de leur démarche d'accessibilité. Ceci a permis de cartographier les informations collectées dans un atlas des démarches d'accessibilité.

Afin de capitaliser les apports concrets de la loi de 2005 et des résultats d'ores et déjà recueillis, un nouveau questionnaire a été envoyé aux communes au printemps 2012 afin de mettre à jour les données du département de l'Oise.

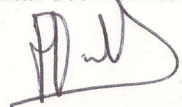
En collaboration avec entre autre, les différents partenaires de la sous commission accessibilité, ainsi que la fédération française du bâtiment et la CAPEB, d'autres rencontres ont été organisées en 2012 et seront reconduites en 2013. En effet, après des actions sur Compiègne et Beauvais, un colloque sera organisé sur Creil dans le premier trimestre 2013.

Ces actions communes affirment la volonté partagée de l'État, des collectivités locales et de leurs établissements publics, de faire de la politique d'accessibilité une véritable priorité avec un objectif majeur : celui de la mise en accessibilité de la cité en 2015.

L'accessibilité, perçue assez largement comme une contrainte lors du renouveau de sa prise en compte en 2005, est désormais de plus en plus fréquemment intégrée comme une des composantes majeures des projets.

Sa bonne intégration garantit de disposer d'un référentiel de dimensionnement connu et partagé de tous.

Pour le Président de la Sous Commission
Départementale pour l'Accessibilité
Le Directeur Départemental des Territoires



Jean François TURBIL